

RÈGLEMENT 2020

WORKSHOP PITCH MOYEN MÉTRAGE

1. Le Festival du cinéma de Brive, **Rencontres internationales du moyen métrage**, se déroulera à Brive (Corrèze) du 07 avril au 12 avril 2020.

2. Le Festival du cinéma de Brive est organisé par la Société des réalisateurs de films, en partenariat avec la Ville de Brive, le Conseil départemental de la Corrèze, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, le Centre National de la Cinématographie (CNC).

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidatures sont ouvertes exclusivement aux projets de films d'une durée raisonnablement estimée entre 30 et 60 minutes ; d'écriture fictionnelle, documentaire, expérimentale, animation ou croisant ces différentes formes.

Seuls sont acceptés les projets soumis par des résidents français, rédigés en langue française.

Le projet doit être présenté sous la forme d'une continuité dialoguée (pour les œuvres fictionnelles) ou d'un traitement d'une dizaine de pages (pour les écritures documentaires ou expérimentales).

Cette présentation doit être accompagnée de :

- une **note d'intention** et un **synopsis**
- un **CV** et une **photo** de l'auteur
- une **biographie** (10 lignes maximum)

Il sera possible d'y adjoindre des éléments visuels (photos, courte vidéo) ou sonores.

Le projet ne doit pas avoir fait l'objet d'une présentation antérieure à une commission d'aide ou à un autre workshop. Il ne doit pas encore être accompagné par une société de production.

Il est en revanche possible de postuler la même année au concours de scénario de moyen métrage organisé par la Région Nouvelle-Aquitaine (site Limoges), en partenariat avec le Festival du cinéma de Brive.

4. INSCRIPTION

Pour s'inscrire :

- Envoyer en **version numérique** (format .pdf) avant le **vendredi 7 février 2020** (minuit) le dossier complet (§.3) à : coordination@festivalcinemabrive.fr
- Verser un **droit d'inscription** fixé à 20 €, par chèque libellé à l'ordre du Festival du cinéma de Brive qui sera encaissé, que le projet soit retenu ou non.

Le règlement doit parvenir avant le **vendredi 7 février 2020** par voie postale à l'adresse suivante :

Festival du cinéma de Brive
Workshop Pitch
47 rue de la République
19100 Brive-la-Gaillarde – France

5. COMITÉ DE SÉLECTION

Les projets éligibles sont soumis à un groupe de lecture réuni par le festival.

Ce groupe de lecture rendra ses décisions par email et/ou téléphone au plus tard le **lundi 2 mars 2020**.

6. PARTICIPATION AU FESTIVAL

Les auteurs retenus doivent être présents pour l'atelier du mercredi 8 avril au samedi 11 avril.

Le Festival prend en charge : l'hébergement pour 3 nuits et les petits déjeuners (offerts sur le lieu des ateliers chaque matin), 4 déjeuners (3x15€ en tickets repas + buffet déjeuner du samedi) et 1 dîner (buffet dinatoire du jeudi soir).

Le transport et les autres repas ne sont pas pris en charge par le festival.

7. PROJETS SÉLECTIONNÉS

En cas de sélection, les auteurs s'engagent à :

- venir travailler et présenter leur projet au Festival du cinéma de Brive, aux dates qui leur seront indiquées.
- fournir les éléments photographiques, vidéos ou sonores qu'ils souhaitent présenter lors du pitch en public.
- signaler la sélection de leur projet au Workshop du festival sur leur dossier, lors de leurs recherches futures de financement, et sur le générique du film terminé avec la mention "Workshop Pitch – Festival du cinéma de Brive – Rencontres internationales du moyen métrage". **Le projet ne peut être retiré par l'auteur dès lors qu'il a été sélectionné pour le workshop.**

8. DÉROULEMENT DU WORKSHOP

Le workshop se déroule pendant le festival, en deux temps : la préparation et la présentation.

8-1. Préparation :

La préparation consiste à réunir les auteurs par groupes de quatre pour échanger à tour de rôle sur leurs projets. Il s'agit d'aborder au mieux leur temps de présentation, de repérer leurs points forts, leurs points faibles et de préparer leur pitch.

Ce temps de préparation collective, réparti sur deux jours pleins, est accompagné par deux tutrices (réalisatrice, scénariste) qui animent le groupe et guident les discussions pour structurer la présentation de chacun.

8-2. Présentation :

Lors de la présentation, les auteurs disposent de 5 minutes chacun pour exposer leur projet oralement, accompagné ou non d'une vidéo, d'éléments photographiques, graphiques ou sonores.

Le panel professionnel présent aura reçu, au début du workshop, une description succincte fournie par les auteurs de chaque projet, ainsi que les coordonnées des porteurs de projets. Le panel professionnel dispose de 5 minutes pour interroger l'auteur du projet à l'issue de sa présentation.

Ce temps de présentation, ouvert à tous les professionnels désireux d'y assister, est également ouvert au public.

9. CANDIDATER A LA RÉSIDENCE TRIO DE LA MAISON DU FILM COURT

Trio est un dispositif d'accompagnement et une Résidence du court au long métrage ouvert à des porteurs de projets de court, moyen ou long-métrage (réalisateurs et producteurs) et des compositeurs de court métrage débutants.

Richard Sidi, Délégué général et Responsable du département production et scénario, choisit chaque année à Brive parmi les participants au pitch et au concours de scénario, un réalisateur qui bénéficie du dispositif Trio.

Si vous souhaitez postuler pour cette résidence merci d'ajouter à votre dossier une note d'intention musicale et nous le signaler par email lors de l'envoi de votre dossier.

10. Le conseil d'administration de la SRF est chargé de régler les cas non prévus dans le présent règlement. Il se réserve le droit de différer, supprimer, interrompre la manifestation en fonction des exigences de son exploitation.

11. La participation au Festival du cinéma de Brive, Rencontres internationales du moyen métrage, implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.